



## REGLEMENT INTERIEUR SIMPLIFIE

Tu es licencié(e) au sein du club du BMX Vallée du Gier, certaines règles sont à respecter pour ta sécurité et celle de tes camarades ainsi que pour assurer bon déroulement de tes entraînements.

La Direction ainsi que les entraîneurs demandent donc à ce que tu t'engages à respecter ces quelques consignes tout au long de l'année :

- 1- Je respecte la circulation sur le site, notamment le stationnement sur les différents parkings autour de l'enceinte sportive. Il est interdit de descendre en voiture au pied de la piste.
- 2- Afin de respecter l'entraînement de mes camarades, je m'entraîne dans le groupe et le créneau horaire dans lequel les entraîneurs m'ont affecté.
- 3- Je respecte les horaires de mes entraînements : j'arrive et je repars à l'heure.
- 4- Je viens en tenue adéquate et adaptée à mon sport : pantalon, T-shirt manches longues, casque, gants et chaussettes hautes OBLIGATOIRES.
- 5- Je viens à l'entraînement avec un vélo en état de marche.
- 6- Je suis à jour dans le paiement de mes cotisations, des courses et des différentes manifestations.
- 7- Mes parents peuvent venir me regarder pendant l'entraînement en se mettant dans la zone dédiée aux parents (personne ne doit être sur la butte de départ qui est réservé aux pilotes et entraîneurs).
- 8- Seuls les entraîneurs sont habilités à me faire des remarques lors de mon entraînement.
- 9- Lors des courses, je porte haut les couleurs de mon club en portant le maillot du club.

En acceptant d'être licencié(e) au BMX Vallée du Gier, j'approuve ces règles et m'engage à les respecter tout au long de la saison.

-----  
*Coupon à retourner signer avec ton dossier d'inscription*

Le pilote \_\_\_\_\_

Et son tuteur légal (pour les mineurs) \_\_\_\_\_

S'engage(nt) à respecter ces consignes tout au long de la saison ainsi que le règlement intérieur complet joint.

Date : \_\_\_\_\_

Signature du pilote obligatoire

Signature du tuteur légal (si pilote mineur)